

## Commune d'Anost - PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 9 juin 2017 à 20 h, Mairie, Salle Albert Bigeard - ANOST

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 juin 2017 à 20 h sous la présidence de M. Jean-Claude NOUALLET

**Présents** : Louis BASDEVANT, Christian BIGEARD, Olivier CHAPUIS, Monique CONSTANT-VERMENOT, Yvon LETRANGE, Chantal MARTIN, Henriette PATER (présente à partir de 20 h 30) Bertrand RATEAU, Hélène ROSINI, Daniel TURPIN, Chantal ZANON

**Excusés** : Michel BIGEARD pouvoir à Monique CONSTANT-VERMENOT  
Henriette PATER pouvoir à Hélène ROSINI (jusqu'à 20 h 30)  
Claire GOUJON

A 20 H, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Bertrand RATEAU est nommé secrétaire de séance

M. le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour (commission n°1) concernant :

- Souscriptions emprunts Budget 2017 (BP commune, DM n° 1 et BP annexe)
- Modification de l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2017.**

Le compte-rendu n'amène aucune observation et est approuvé à l'unanimité

### **Compte-rendu des actes accomplis au titre de l'article L.2122.22 du CGCT**

**Au titre de l'alinéa 4, concernant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget »**

**Décision du 4 mai 2017** relative à la désignation du lauréat du marché de maîtrise d'œuvre avec remise de prestations pour la restructuration de la mairie avec la création d'un pôle de service de la communauté de communes et la construction d'une halle contemporaine, place du Champ de Foire, à Anost :

- La totalité de l'indemnité sera attribuée à l'ensemble des candidats.
- Le lauréat du marché de maîtrise d'œuvre avec remise de prestations pour la restructuration de la mairie avec la création d'un pôle de service de la communauté de communes et la construction d'une halle contemporaine, place du Champ de Foire, à Anost ; classé premier par la commission, est : le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par l'atelier d'architecture CORREIA et Associés pour un montant de 93 096.61 € HT

-Les autres propositions sont classées dans l'ordre suivant :

2<sup>ème</sup> : groupement de maîtrise d'œuvre représenté par l'atelier d'architecture AMD

3<sup>ème</sup> : groupement de maîtrise d'œuvre représenté par l'atelier LANDFABRIK

## Commission N° 1 – Administration Générale et Finances :

### Budget communal - Décision modificative n°1 :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications suivantes au budget primitif 2017 – commune, voté le 31 mars 2017 :

Section d'investissement – Recettes :

chapitre 16		
1641	Emprunts en euros	+ 140 000 €

Section investissement – Dépenses :

chapitre 21		
2138	Autres constructions	+ 140 000 €

### Acquisition de l'ancienne gendarmerie d'Anost

Exposé de M. le Maire

La commune d'Anost est engagée dans la rénovation de son centre-bourg, matérialisée par plusieurs programmes réalisés récemment ou en cours de réalisation pour les années proches.

A titre indicatif :

- en 2006, la création de trois logements communaux dans le cadre du dispositif « Village Avenir »
- 2008, l'ouverture de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne,
- en 2009 et 2010, la rénovation de l'école et la création de logements locatifs,
- en 2012, la création de la chaufferie bois communale et le réaménagement de la place de l'Eglise et des rues commerçantes,
- en 2014, la rénovation du cinéma
- en 2015, la création d'un jardin public,
- en 2016 l'extension du cabinet médical
- en 2017 et 2018 : le réaménagement de la mairie et la création du pôle de services de la CCGAM, ainsi que la création sur la place du Champs de Foire d'une halle couverte, lieu d'exposition et scène de spectacles

Tous ces éléments concourant à l'urbanisme contemporain de la commune ont pour ambition de rendre le centre-bourg plus attractif et notamment favoriser l'accueil de nouveaux arrivants.

Actuellement, au 74 Grande Rue des Galvachers, dans l'immédiate continuité de la propriété dite « Maison Mochon », rénovée en 2006 en 3 logements dans le cadre du dispositif « Village Avenir », est en vente le bâtiment de l'ancienne Gendarmerie d'Anost.

L'opportunité d'acquisition de ce bâtiment par la commune présente plusieurs avantages :

- celui d'assurer la totale continuité d'un espace locatif communal, comportant plusieurs logements, communiquant directement par voie piétonne notamment avec le cœur d'Anost, ses commerces et ses services,
- la création d'un espace public commun aux trois propriétés à usage de jardins en particulier,
- l'opportunité de créer 4 à 5 petits logements locatifs dont 3 de plein pied destinés à accueillir en priorité un public de personnes âgées au cœur d'un espace habité commun.

Les services de domaines, sollicités par nos soins, ont évalué l'ensemble de la propriété cadastrée section AD n° 182 et AD n°183 pour une surface totale bâtie, dépendances et jardins 1297 m<sup>2</sup>, pour un montant d'une valeur de 133 000 €.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- d'acquérir la propriété décrite et de mandater le Maire pour signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à ce dossier,
- d'autoriser le maire à solliciter toute subvention se rapportant à l'acquisition de cette propriété.

### Souscriptions emprunts Budget 2017 (BP commune , DM n° 1 et BP annexe)

Exposé de Louis BASDEVANT

Une consultation a été réalisée auprès des banques suivantes :

BNP Paribas	- Crédit Agricole Centre Est
LCL	- Société générale
Crédit Mutuel Centre Est Europe	- Crédit coopératif
Banque Populaire de Bourgogne	- Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté
CIC Lyonnaise de Banque	

pour la réalisation d'emprunts pour les 3 opérations suivantes :

- travaux de rénovation de la « Propriété Labille » ( 50 000 €)
- achat de l'ancienne gendarmerie d'Anost (140 000 €)
- travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement ( 140 000 €).

Quatre banques ont répondu à cette consultation : Banque Populaire, le Crédit Mutuel. le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Après examen des propositions par la commission Finances et Administration Générale réunie le 8 juin 2017, le Maire propose de retenir la proposition bancaire du Crédit Mutuel pour les 3 offres, à savoir :

#### **- Travaux de rénovation de la « Propriété Labille »**

- Montant : **50 000 €**
- Durée : **12 ans**
- Taux fixe : **1,15 %**
- Montant total des intérêts : 3601.12 €
- Echéance trimestrielle
- Frais de dossier :100.00 €

#### **- Achat de l'ancienne gendarmerie d'Anost**

- Montant : **140 000 €**
- Durée : **15 ans**
- Taux fixe : **1,25 %**
- Montant total des intérêts : 13 753.00 €
- Echéance trimestrielle
- Frais de dossier :140.00 €

#### **Travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement**

- Montant : **140 000 €**
- Durée : **15 ans**
- Taux fixe : **1,25 %**
- Montant total des intérêts : 13 753.00 €
- Echéance trimestrielle
- Frais de dossier :140.00 €

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- de solliciter auprès du Crédit Mutuel, l'attribution de :

- un prêt de 50 000 € au taux fixe de 1,15 % pour une durée de 12 ans à échéance trimestrielle, pour les travaux de la maison Labille
- un prêt de 140 000 € au taux fixe de 1,25 % pour une durée de 15 ans à échéance trimestrielle, pour l'achat de l'ancienne gendarmerie
- un prêt de 140 000 € au taux fixe de 1,25 % pour une durée de 15 ans à échéance trimestrielle, pour les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet emprunt.

**Modification de l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus.**

**Louis BASDEVANT**

Compte tenu des récentes modifications relatives au calcul du montant des indemnités de fonction du maire et des élus, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les indemnités de fonction sur les bases suivantes :
  - Maire : 25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 4,13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, l'indemnité de fonction du 2<sup>ème</sup> adjoint sur la base de 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Créances éteintes budget eau assainissement**

Exposé de Monique Constant

Sur proposition du Trésorier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'admission en créances éteintes pour le montant ci-dessous :

<b>Budget eau assainissement</b>			
<b>Créances éteintes</b>			
Référence trésorerie	Exercice	Montant	Motif
R-1-30	2011	91.61€	Clôture insuffisance d'actif sur redressement-liquidation judiciaire
R-2-29	2012	233.76 €	
R-2-29	2012	34.56 €	
R-2-27	2015	23.87 €	
R-2-27	2015	204.56 €	
		<b>588.36 €</b>	
R-1-135	2010	7.09 €	Surendettement et effacement de la dette
		<b>7.09 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>595.45 €</b>	

**Commission n°2 - Culture, tourisme, vie associative, éducation, jeunesse :**

Exposé de Monique CONSTANT

En complément de celles votées le 31 mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler les cotisations suivantes :

Gîtes de France	<b>179.40 €</b>
Véto Pour Tous 71	<b>120.00 €</b>

En complément de celles votées le 31 mars 2017, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants (les membres des associations ne prenant pas part au vote), d'accorder les subventions suivantes :

Anost Archéologie	500.00 €
Amis de l'Ecole Publique du RPI	500.00 €
UGMM	4 000.00 €

**Commission n°3 – Affaires techniques et réseaux :**

**- Convention de participation financière pour aménagement de chaussée de la RD88 dans la traversée d'Anost**

Exposé de M. le Maire

Le Département de Saône-et-Loire a programmé en 2017 l'aménagement de chaussée de la RD 88 entre les PR 15+306 et 15+535 (route de Cussy, rue A. Basdevant à la sortie d'Anost.

Comme le prévoit le Règlement départemental de voirie une participation communale est applicable à ce type de travaux. Une convention entre le Département et la Commune d'Anost, définit les conditions de participation de la commune aux travaux.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d' :

- approuver les termes de la convention annexée à la délibération
- autoriser le maire à signer ladite convention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 15

Anost, le 9 juin 2017

Le Maire  
Jean-Claude N...  
